

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 14/01/2016

Référence
2016-2

Objet de la délibération
Création du Bureau et élection de ses membres

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	27

Date de la convocation
07/01/2016

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2016 et le 14 janvier à 18 heures 30, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat.

Présents : Mmes : GUILLEMY Christine, LAVOCAT Marie-Claude, NEDELEC Anne-Marie, RETOURNARD Bernadette, ROSSIGNEUX Yvette, MM : ANDRE Michel, BOICHOT Jacky, CLOSS Patrice, EMERAUX Stéphan, GILLET Jacky, GUY Bernard, HASELVANDER Jonathan, LACROIX Nicolas, LEFEVRE Patrick, MAILLOT Denis, MARTINELLI Stéphane, MENET Michel, ROY Jean-Yves, VIARD Patrick, VOIRIN Patrice, WATREMETZ Jean-Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : HENRISSAT Martine à M. MENET Michel, JOFFROY Marie-France à M. LACROIX Nicolas, MM : BABOUOT Pascal à M. MARTINELLI Stéphane, COGNON Didier à M. BOICHOT Jacky, COMBRAY Dominique à M. WATREMETZ Jean-Marie, COSSON Claude à M. GUY Bernard

Excusé(s) :

Absent(s) :

A été nommé secrétaire : M. HASELVANDER Jonathan

Création du Bureau et élection de ses membres

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

Vu les statuts dudit Syndicat,

Vu l'alinéa 1 de l'article 9 des statuts dudit Syndicat disposant que « le Bureau est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres »

Vu l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts dudit Syndicat disposant que « le Bureau est composé d'un Président et

d'un représentant par EPCI »

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Stéphane MARTINELLI, Président ;

SUR PROPOSITION du Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont se prononce à l'unanimité

(Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0)

1° Favorablement à la composition du Bureau du Syndicat comme suit :

1. Stéphane MARTINELLI, Président
2. Jean-Yves ROY, Vice-président et représentant de la communauté de communes du Bassin de Bologne, Vignory, Froncles
3. Jacky BOICHOT, représentant de l'Agglomération de Chaumont
4. Michel ANDRE, représentant de la communauté de communes du Bassin nogentais
5. Bernard GUY, représentant de la communauté de communes de Bourmont, Breuvannes, St Blin
6. Yvette ROSSIGNEUX, représentante de la communauté de communes des Trois Forêts
7. Nicolas LACROIX, représentant de la communauté de communes de la Vallée du Rognon

Une seule candidature étant déposée pour chaque poste à pourvoir après appel à candidatures, le comité syndical décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

2° Favorablement à la proposition que le Bureau agisse comme organe chargé de l'instruction des affaires ultérieurement soumises au Comité syndical, sans pouvoir décisionnel, et fonctionne de la façon suivante : il est convoqué par le Président, qui en est Président de droit, ou par le Vice-président, et qui en fixe l'ordre du jour.



Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :

A Chaumont, le 20/01/2016,

Le Président,

Stéphane MARTINELLI



Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le 22 JAN. 2016